



## DECLARATION PREALABLE SNECA – 29.09.2020

Le SNECA souhaite, en préambule de cette séance de CPPNI, attirer de nouveau l'attention de la délégation fédérale sur des sujets importants que nous remontent nos sections, Caisses Régionales ou entités de la Branche.

Concernant les protocoles appliqués en Caisses Régionales, pour tenter de limiter l'extension de la pandémie, ceux-ci sont extrêmement contraignants puisqu'ils obligent, notamment les collègues des sites, à porter le masque de façon permanente. Ce n'est franchement pas simple lorsque l'on est en open space, ou pire, sur des plateformes téléphoniques.

Le SNECA ne comprend pas pour quelles raisons les Caisses Régionales n'ont pas décidé d'instaurer un roulement entre les équipes comme cela avait été fait pendant le confinement. Il est pourtant très simple de permettre aux collègues d'exercer leur activité ponctuellement, à domicile. On nous oppose ici, ou là, de nouvelles contraintes technologiques et de sécurité qui brideraient, de nouveau, certaines fonctionnalités en télétravail. Cela ne nous a jamais été présenté clairement.

Le SNECA demande que la Branche rappelle aux entités que le télétravail doit continuer à être privilégié chaque fois que possible, comme le préconise la Ministre du Travail. Les régions passant rapidement au rouge, il est important que ce rappel soit fait.

Sur le même sujet, le SNECA note que des négociations portant sur la mise en place du télétravail ont démarré dans les Caisses Régionales. Certaines ont même signé un accord pour tester le télétravail dans un cadre contractuel (c'est le cas par exemple, de la Caisse Régionale Val de France).

Le SNECA regrette que la Branche ait reporté ce sujet à 2021. De nombreuses Caisses Régionales auront probablement fait mouvement sur ce sujet, sans attendre les travaux de la Branche.

Le SNECA déplore que la Branche Crédit Agricole ne se soit pas donné les moyens de fixer un cadre commun, à l'ensemble de ses entités. Les organisations Patronales, qui avaient jusqu'alors la même position que notre Branche, viennent-elles aussi de donner leur accord pour l'ouverture de négociations sur le télétravail.

Il serait bon que vous suiviez cet exemple.

Le SNECA souhaite également profiter de cette séance de négociation, pour interpeler une nouvelle fois la Branche sur les conséquences d'un non-versement du dividende CASA.

Alors que l'ensemble des salariés a été mobilisé pendant toute la période de confinement, il ne serait pas acceptable que leur rétribution globale soit impactée. La Branche nous a répondu que l'intéressement n'était pas de sa responsabilité, et que cela se négociait localement.

Le SNECA estime que si la rétribution globale des salariés est impactée négativement, la Branche ne peut se dédouaner. Le SNECA rappelle qu'un accord rétribution globale a été signé au niveau de la Branche, et que cet accord intégrait le volet intéressement des salariés.



SYNDICAT NATIONAL DE L'ENTREPRISE CRÉDIT AGRICOLE

Le SNECA demande donc que la Branche prenne ses responsabilités, et qu'un mot d'ordre national soit envoyé aux entités qui la composent, pour que la rétribution globale des salariés ne soit pas négativement impactée par cette décision exogène.

Le SNECA et les salariés savent que l'intéressement est par définition, variable. Ils comprennent qu'il peut être en diminution, si l'activité est en baisse ou si les risques augmentent. Ils comprennent également, l'absence de dividende, lorsque CASA est dans l'impossibilité de le verser, comme cela a été le cas il y a quelques années. Mais ils ne comprendraient pas, que la décision de la BCE qui n'impacte pas la solidité financière du Groupe Crédit Agricole, ait des conséquences négatives sur leur rétribution globale.

Les salariés ont besoin de visibilité sur ce sujet.

Le SNECA est un ardent défenseur de la Branche. Celle-ci doit continuer à démontrer sa raison d'être, en pesant de tout son poids, pour faire avancer ces deux sujets ô combien importants pour nos collègues.